

Notre mot à dire

et 31 Mars 2022

Transports ... Services



INTERVENTION DE ZAÏNIL NIZARALY, SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE LA FEETS-FO AU COMITÉ CONFÉDÉRAL NATIONAL DE LA CGT-FO DES 30 ET 31 MARS 2022

Chers camarades, je vous apporte le traditionnel salut fraternel de la FEETS-FO,

La guerre qui sévit aujourd'hui aux confins de l'Europe nous inquiète tous. Des civils, même des enfants meurent sous les bombes. Des populations entières fuient le pire.

Ce qui se passe en Ukraine doit nous rappeler qu'à travers le monde, la guerre est le quotidien au point que la méditerranée et la manche sont devenus des cimetières.

Face à la guerre, en tant qu'organisation syndicale, nous avons à nous interroger sur les choix économiques

de notre pays en soutien de certains États, peu recommandables aujourd'hui, et qui peuvent devenir sulfureux demain.

La paix passe avant tout, la paix doit passer avant l'économie.

L'accueil des réfugiés ukrainiens doit être pour nous une obligation, comme devrait l'être l'accueil de tous les réfugiés d'où qu'ils viennent.

Dans ces guerres entre Etats, les victimes sont les populations

Sommaire

Edito

INTERVENTION DE ZAÏNIL NIZARALY, SG DE LA FEETS-FO AU CCN DES 30 ET 31 MARS 2022 . p.1

Transport aérien : Transport aérien en 2022 : Année de la reprise ? ... p.4

Nettoyage Propreté : Il y a la réalité et puis le déni p.5

Prévention Sécurité : SMIC ET SALAIRE MINIMA CONVENTIONNELS : LA COURSE CONTINUE p.6

Mer et Ports : Licenciement vidéo p.6

Fonction Publique : Elections pro Fonction Publique 2022 : la dynamique lancée et bien lancée ! p.8

La privatisation de la Fonction publique par les cabinets de conseil

p.9

et les travailleurs.

Méfions-nous des poussées nationalistes qui amènent inéluctablement à la xénophobie.

Nous sommes des internationalistes, notre camp est celui de la classe ouvrière qui n'a ni genre, ni race, ni nationalité...

C'est le sens de l'action internationale de la fédération dans le secteur maritime.

Au large des côtes françaises et dans les ports, des marins ukrainiens comme russe, parfois membres du même équipage nous contactent.

Parfois, il s'agit de navires retenus par l'Etat au titre des mesures de rétorsions économiques.

Nous les défendons tous, quel que soit la nationalité russes ou ukrainiens, ce sont des travailleurs et la solidarité internationale doit être mise en œuvre.

Toujours dans le secteur maritime, le transport transmanche a fait l'objet d'un séisme il y a 2 semaines.

La compagnie P&O a été rachetée par un fond émirati qui demande plus de cash. La conséquence est que 800 marins anglais ont été licenciés par un message enregistré diffusé sur l'application zoom.

Ces marins ont été sommés de débarquer et rentrer au Royaume-Unis, parfois Manu-militari.

Ils ont été remplacés par des marins extra-communautaires payés à 2 livres par jour et les cycles de travail ont été modifiés : travailler plus longtemps pour moins cher.

Nous sommes dans la même logique que le low cost dans l'aérien et les conséquences sont désastreuses pour les salariés mais aussi pour la sécurité des usagers.

Là aussi, nous sommes internationalistes. Nous soutenons nos camarades des syndicats anglais car nous sommes dans le même camp.

Il n'y pas de différence entre leur combat et notre combat sur les salaires, sur la protection sociale, sur l'assurance chômage...

L'inflation augmente de mois en mois, on le savait, on le constate.

Mais que fait le gouvernement, l'aumône ou des promesses pour une mandature à venir. Concrètement aujourd'hui, il n'y a rien sur le SMIC, il n'y a rien de plus sur la valeur du point d'indice. Il s'agit de pansements sur une jambe bois.

Aujourd'hui, contrairement à ce que certains affirment dans les médias, l'augmentation significative du SMIC est une urgence absolue.

Sans changement, plusieurs branches professionnelles comme la prévention sécurité ou le nettoyage propreté continueront à courir derrière le SMIC ou juste devant.

L'inflation est une bonne chose si derrière les salaires suivent ! Au contraire, l'équilibre entre capital et travail évoluerait un peu de notre côté.

Quelques mots du secteur public, le scandale McKinsey est un révélateur de la longue dérive de la privatisation du service public.

Depuis la RGPP en 2017, il n'y a pas une seule suppression de service public sans intervention de ces mercenaires du management.

Pourtant, l'expertise existe parmi les agents publics. Mais dès lors que le marché peut venir démanteler des services publics, ces cabinets de conseils seront toujours là.

En fin d'année, se dérouleront les élections professionnelles dans la fonction publique. Nous nous organisons dès à présent et nous ne manquerons pas à cette occasion de marteler que sans Services Publics, il n'y a pas de République.

Enfin en guise de conclusion, je n'étais pas né dans les années 70 quand Léon Zitrone



ceci n'est qu'

officialiait à la télévision comme il a été cité en référence lors des débats. Je veux bien me prêter au jeu de la citation et de la parabole. Tout aussi laïque que notre organisation, je vais tout de même citer un « Saint », un résistant de la première heure, Antoine de Saint-Exupéry :

« Si tu veux construire un bateau, ne rassemble pas les hommes et femmes pour leur donner des ordres, pour expliquer chaque détail, pour leur dire où trouver chaque chose... Si tu veux construire un bateau, fais naître dans le cœur de tes hommes et femmes le désir de la mer »

Alors, oui il faut de l'organisation, il faut des groupes de travail, il faut de la méthode mais il faut avant tout avoir le fond et l'idéal qui nous rassemble.

C'est pourquoi, plus qu'un éventuel concours de beauté concernant le 1^{er} mandaté de la confédération, l'attente que nous avons sera dans les résolutions du Congrès confédéral à venir pour les orientations combatives de la cgt-FO.

Vive le syndicalisme libre et indépendant,

Vive la Confédération générale du travail - FORCE OUVRIERE

Vive la sociale



Zainil NIZARALY

Secrétaire général

znizaraly@feets-fo.fr



un journal

L'ECHO du CONNARD

Claironné par Jean Castex, premier ministre : « *Si nous ne faisons rien, le risque c'est que les pensions diminuent* ». C'est une affirmation ambiguë. Les analyses du Conseil d'Orientation des Retraites (COR), avec divers scénarii, sont formelles : à législation constante la part des retraites dans le PIB va diminuer, il n'y a donc aucun problème de financement. Par contre, les futurs retraités verront effectivement leur pouvoir d'achat diminuer, grâce aux réformes passées qui ont indexé les retraites sur les prix à la consommation et non plus sur les salaires...

LE DU MOIS



Feets FO

30 mars, 10:57

La FEETS-FO vous informe : Pas de surprise, l'inflation augmente de mois en mois.

Pas d'aumône, ni de promesses, l'urgence est à l'augmentation des salaires !

La FEETS-FO vous informe...

Pas de surprise,
l'inflation
augmente de
mois en mois !

FEDERATION DE L'ÉQUIPEMENT, DE L'ENVIRONNEMENT,
DES TRANSPORTS ET DES SERVICES FORCE OUVRIÈRE

Notre Mot A Dire n°177 • Avril 2022

46, rue des Petites Écuries - 75010 Paris • Tél. : 01.44.83.86.20

Fax : 01.48.24.38.32 • Courriel : contact@feets-fo.fr • Site : www.feets-fo.fr
Directeur de la Publication : Zainil NIZARALY • Rédaction : Etienne CASTILLO

Publication éditée par la FEETS-FO • Publicité : au Journal

Impression FEETS-FO au siège de la Fédération • Dépôt légal : Avril 2022

N° CPPAP : 0524 S 06882 • N° ISSN : 1263-5618

TRANSPORT AÉRIEN EN 2022 : ANNÉE DE LA REPRISE ?

Michael
mdellis@feets-fo.fr

Transport Aérien

Après deux années de crise Covid et ses turbulences sans précédent, l'année 2022 débute avec une guerre dans l'est de l'Europe, une hausse consécutive des prix des énergies et plus particulièrement du baril de pétrole. Par conséquent, le prix du kérósène a singulièrement augmenté ces dernières semaines. Toutefois, malgré la flambée des prix, il est à rappeler que les compagnies aériennes bénéficient parfois de couvertures pétrolières. Ce système d'achat de kérósène à l'avance permet aux compagnies de bénéficier de prix négociés en amont. Cette mécanique est particulièrement avantageuse lorsque les prix augmentent. Toutes les compagnies ne sont évidemment pas logées à la même enseigne puisque la politique de couverture varie en fonction des choix stratégiques internes. Néanmoins, malgré ces difficultés énergétiques, le

ciel n'est peut-être pas si sombre que cela. En effet, les taux de réservation s'améliorent, les prévisions de trafic pour l'Amérique du Nord sont à la hausse, il existe une forte demande de voyage chez une partie de la population, le secteur du fret a progressé par rapport à 2019, les restrictions sanitaires se lèvent peu à peu partout dans le monde et certaines entreprises du secteur commencent à réembaucher des salariés.

Ainsi, à l'aune d'une reprise du trafic se rapprochant de son niveau d'avant-crise, la Fédération rappelle que la hausse des prix de l'énergie est en premier lieu un coût supplémentaire pour les salariés et les petites rémunérations. En conséquence, la FEETS-FO sera particulièrement vigilante quand à la défense des droits et revendications des salariés du secteur auprès de la chambre patronale et du gouvernement.



ceci n'est qu'

IL Y A LA RÉALITÉ ET PUIS LE DÉNI

Nadia
njacquot@feets-fo.fr
Nettoyage Propreté



Réunion délégués syndicaux IDF 12 04 2022

En l'espace d'un an à peine, la hausse des prix ne cesse de s'envoler dans l'Hexagone. Évidemment, le choc énergétique explique la rapidité de cette dérive. L'envolée des prix du gaz, de l'électricité et du pétrole alourdit le poste énergie dans le budget des ménages. Mais ce n'est que le début de la vague : dans l'industrie, l'agro-alimentaire, la construction, les effets en cascade du boom des matières premières vont encore diminuer le pouvoir d'achat.

Ces augmentations contraintent de plus en plus les budgets, en particulier ceux des ménages les plus pauvres et en particulier ceux à temps partiels.

A côté de cela, les bénéfices des entreprises et la reprise économique sont bien là , avec même des difficultés de recrutements.

C'est la réalité qui fait que la FEETS-FO soit mobilisée sur la question du pouvoir d'achat.

Nous revendiquons des Salaires au lieu des primes

Les primes - indemnité inflation, chèque énergie par exemple...ne sont pas la bonne réponse pour des salariés qui sont sortis de l'ombre avec la crise sanitaire.

Les salariés au SMIC sont nombreux mais si l'on considère les travailleurs à temps partiel, ils sont bien plus nombreux encore. Ce sont donc les travailleurs en contrat court ou à temps partiel qui sont le plus concernés. Aucun "coup de pouce" au Smic n'a eu lieu depuis 2012, même si chaque année, nous le réclamons.

Le "groupe d'experts du Smic" estime que ce n'est pas le bon outil pour soutenir les travailleurs pauvres. Et que cela constituerait même une menace pour la création d'emplois. A la fédération nous pensons le contraire puisque cela entraînerait une hausse du pouvoir d'achat pour les bas salaires.

Nous revendiquons une réelle évolution salariale

L'évolution du Smic est importante puisqu'elle joue aussi sur l'ensemble des grilles de rémunération.

Aucun salarié ne doit être payé moins que le Smic. C'est la loi. Si l'indice de rémunération est inférieur au Smic, l'employeur doit combler la différence. Seulement, le problème c'est que même s'ils évoluent professionnellement, les travailleurs concernés par ces grilles de rémunération restent payés la même chose. Dit autrement, dans la propreté par exemple, des salariés peuvent passer des années, voire une carrière avant d'atteindre ou dépasser le Smic mensuel.

un journal





Alain
abouteloux@feets-fo.fr

Prévention Sécurité

Alors que depuis le 1^{er} janvier 2022, une première revalorisation du SMIC a une nouvelle fois diminué le pouvoir d'achat des salariés du secteur de la prévention-sécurité, l'annonce d'une seconde revalorisation a été annoncée. Cette revalorisation, dès mai 2022, de + 2,4 % à 2,6 % va continuer d'entamer le reste à vivre des 180 000 salariés que comptent ce secteur.

C'est dans ce contexte que l'ensemble des syndicats représentatifs dans la branche ont organisé une troisième journée de mobilisation, le 1^{er} avril dernier. A cette occasion, un

SMIC ET SALAIRE MINIMA CONVENTIONNELS LA COURSE CONTINUE

rassemblement à l'aéroport Charles de Gaulle s'est tenu. Ce sont environ 500 salariés qui se sont réunis et ont manifesté sous la neige pour demander l'augmentation de leur salaire, pas en 2023, mais dès maintenant.

Les syndicats, en l'absence d'ouverture de négociation, ont décidé de continuer leurs actions en appelant à manifester et à débrayer, le 13 mai prochain. Ils ont aussi décidé de continuer, à l'occasion des diverses rencontres au sein des réunions paritaires ou lors des réunions avec les pouvoirs publics ou encore lors des réunions d'organisation des JOP 2024 à faire part de leur re-

vendication prioritaire, les salaires, et à n'aborder que ce sujet.

La prochaine revalorisation du 1^{er} mai, fera passer le troisième coefficient de la grille des salaires minima conventionnels en-dessous du SMIC. 144 000 salariés seront SMICARDS !

Les employeurs se répandent en évoquant leurs difficultés à recruter. Que croient-ils ? Les salariés ne viennent pas dans ce secteur par vocation !

Pour la FEETS FO, la question des salaires minima conventionnel est LA priorité. Elle continuera à peser partout où cela sera possible pour que les salariés obtiennent satisfaction.

Licenciement vidéo

La compagnie P&O ferries assure la traversée de la manche, essentiellement entre la France et le Royaume-Uni.

Le 17 mars 2022, au petit matin, après avoir déchargé les derniers passagers au port de Calais, les 800 marins britanniques

ont reçu une vidéo de leur directeur. Dans cette vidéo de moins de 3 minutes, ce dernier les informe qu'ils sont licenciés avec effet immédiat.

Pour parer à toute réaction des marins, une société de sécurité ainsi que les forces



ceci n'est qu'

de l'ordre ont été dépêchés pour déloger les éventuels récalcitrants, désireux de rester à bord. Un équipage restera effectivement plusieurs heures sur le navire à quai à Douvres avant de descendre.

Le projet de l'armement est de remplacer les marins britanniques par des marins dont le droit national n'impose aucun salaire minimum (ou très faible), permettant à l'entreprise de diviser la masse salariale par deux et satisfaire ainsi ses nouveaux actionnaires.

L'affaire a fait le tour du monde et des messages de soutien sont arrivés de toutes parts. La fédération, outre le soutien apporté aux marins et syndicats de la compagnie, a sollicité immédiatement le cabinet de la ministre de la mer.

Cette crise révèle deux choses à ne jamais oublier :

- Auditionné par les parlementaires britanniques, le PDG de P&O a assumé avoir volontairement contourné tout dialogue social. Son objectif était d'agir par surprise et ainsi éviter tout blocage des navires. L'intérêt économique a donc prévalu sur le respect de la loi. Et peu importe les amendes encourues, le bénéfice de l'opération est bien supérieur.
- Si P&O annonce avoir enregistré de grandes pertes financières du fait de la crise Covid, rappelons que la desserte du Royaume-Uni demeure une activité stable avec un trafic, hors restrictions, régulier. L'argument financier n'est donc bien entendu qu'un prétexte pour maximiser les profits à venir.

Une chose est donc claire : seul l'encadrement social, avec la mise en place de conditions d'emploi minimum, est de nature à garantir le respect des travailleurs et la répartition des richesses produites.

Le gouvernement britannique a annoncé vouloir fixer un salaire minimum sur les navires assurant la traversée de la Manche et desservant son territoire. La fédération a donc immédiatement saisi le ministère pour qu'il réagisse à cette proposition.

En l'occurrence, cela fait de nombreuses années que les syndicats français, avec la fédération européenne des transports (ETF) exigent la mise en place d'un socle social minimum dans les eaux européennes.

Si le Royaume-Uni n'est plus désormais dans l'Union Européenne, la situation des marins de P&O et l'encadrement social par un accord bilatéral doit servir d'exemple type aux gouvernements européens pour avancer sur le sujet.



Etienne

ecastillo@feets-fo.fr

Mer et Ports

un journal



ELECTIONS PRO FONCTION PUBLIQUE 2022 : LA DYNAMIQUE LANCÉE ET BIEN LANCÉE !



Laurent

ljanvier@feets-fo.fr

Fonction Publique

Plus de 100 militants ont participé activement à la conférence élections pro 2022 de la FEETS-FO les 28 et 29 mars. Un rendez-vous qui a permis de partager les enjeux et les règles du jeu des scrutins de fin d'année, dans la plus grande des fraternités et convivialité... cela fait du bien en cette période !

Après les essais libres (travail militant continu conduit par nos militants de terrain), voici lancée la période des qualifications jusqu'à l'été, pour constituer l'orchestre FO local, simuler et constituer leurs listes en faisant signer un maximum de candidatures individuelles, ouvrir leur cahier des votants, définir la tactique de campagne et faire « appel à un ami » si besoin au niveau national.

Viendront ensuite le tour de chauffe (les scrutins test dans une dizaine de services/ Etablissements publics en juin et la campagne terrain jusqu'au vote) avant le grand prix du du 1^{er} au 8 décembre en mode électronique ! Pour les aider dans toutes ces phases de la course, une boite à outils réservée à nos militants a été mise en place, qui sera enrichie au fur et à mesure de la signature des textes et de la confection des outils évoqués lors de notre conférence.

Pour être premiers sur la ligne d'arrivée, il faudra d'abord être présents sur les 300 lignes de départ correspondant aux scrutins pour lesquels la FEETS-FO, ses syndicats nationaux et militants locaux seront chevilles ouvrière de la constitution des listes et dépôt de sigles. Pour que dans un paysage largement modifié des instances représentatives suite à la loi dite de « transformation de la Fonction Publique », FO occupe une nouvelle fois le front de la défense des missions de service public et des agents qui les portent quotidiennement.



ceci n'est qu'

LA PRIVATISATION DE LA FONCTION PUBLIQUE PAR LES CABINETS DE CONSEIL

Il y a désormais quelques semaines, un rapport parlementaire a révélé l'existence d'un iceberg au sein de l'Etat : le recours massif à des cabinets de conseil. Une pratique jusque là méconnue et dont on mesure encore aujourd'hui mal l'ampleur. Car si elle touche l'Etat, elle concerne aussi les collectivités territoriales.

Les révélations

La médiatisation du rapport en pleine période électorale a donné lieu à la polémique dite « McKinsey », en référence au cabinet ayant largement bénéficié de la crise sanitaire.

En 2021, le recours aux cabinets de conseil par les ministères s'est élevé à 893,9 millions d'euros.

Les 44 opérateurs de l'Etat interrogés (10 % des opérateurs), ont quant à eux dépensé 171,9 millions d'euros.

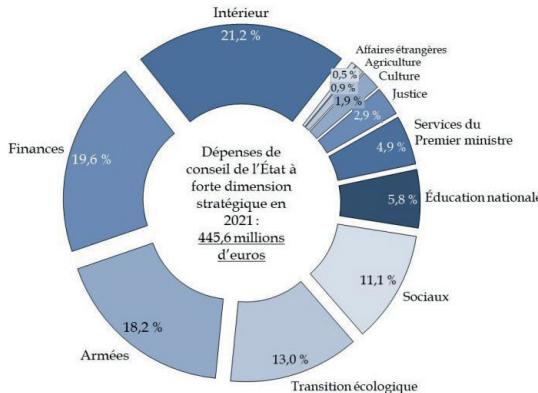
Les estimations évoquent une fourchette allant de **1,5 à 3 milliards d'euros**.

Pour se faire une véritable idée du montant, rappelons que **la masse salariale de l'Etat s'élève environ à 85-90 milliards d'euros**.

Le rapport relève par ailleurs que le ministère de la **Transition Ecologique** est au pied du podium en matière de consommation de conseils.

Dans de nombreux cas, le rendu de ces missions n'est pas satisfaisant. Certains ministères ne sont même pas en mesure de fournir les objectifs et les livrables de missions payées.

Si cette situation est la conséquence de plusieurs mécanismes qui ont en commun de voir dans l'agent public un opposant, un frein, nous devons y distinguer la commande qui vient de l'administration de celle qui vient du cabinet ministériel.



La LOLF et RGPP

La loi organique relative aux lois de finances de 2006 a posé des principes budgétaires en créant des catégories de dépenses et les règles d'articulation entre celles-ci.

La **fongibilité des crédits** permet ainsi de réaffecter certains crédits entre catégories de dépenses. Seulement cette fongibilité n'est qu'à sens unique : il est impossible de réaffecter des crédits vers les dépenses de personnel.

Surtout, avec la mise en place de « plafonds d'emploi » (effectif maximum par ministère), fixés à la baisse avec la Révision Générale des Politiques Publiques (RGPP), le recours à des prestations extérieures devient une façon de contourner les réductions d'effectif.

A noter que le développement de contractuel à durée déterminée est elle aussi encouragée, en permettant une souplesse plus grande dans le temps par rapport au plafond d'emploi et à l'évolution des besoins de personnel...

un journal



Piéger l'action syndicale...

Le recours aux cabinets de conseil porte sur de nombreuses thématiques, notamment l'ingénierie numérique, particulièrement affaiblie ces dernières années dans la fonction publique.

Mais le recours, notamment chez les opérateurs de l'Etat, à des cabinets de conseil porte aussi sur le secteur des ressources humaines. Il n'est pas une réorganisation, une restructuration, qui ne soit accompagnée par des cabinets de conseil, intervenant en amont (préfiguration) et en aval (accompagnement). Certains se souviendront des contrats de coaching pour directeurs « destructurateurs »....

Quoiqu'il en soit, ces prestations n'ont qu'un objectif : légitimer par un avis soit-disant extérieur et expert, des décisions anti-sociales aux conséquences lourdes sur les agents et les missions. Le tout en proposant les outils du « lean-management » permettant de mettre dans la main des agents la scie destinée à couper la branche sur laquelle leurs missions sont assises ou celles de leurs voisins de bureau.

La manœuvre n'a vocation qu'à marginaliser les syndicats. Des cabinets de conseils sont même sollicités pour faire « participer » les agents à leur propre remise en cause, par post-it colorés...

La situation prendrait presque un tour comique quand on constate que ces directions sont elles-mêmes traitées à l'identique par les cabinets ministériels.

...pour mieux externaliser et privatiser les missions de service public

Puisque l'on est jamais mieux servi que par soi-même, le secteur privé est aujourd'hui grassement rémunéré par les ministères pour les aider à définir ce qu'il convient de transférer ou supprimer dans leurs missions, leurs effectifs et leurs services. Au niveau du ministère de l'Ecologie, la décision de fermeture de l'Ecole Nationale des Techniciens de l'Équipement a ainsi été assise sur l'étude d'un cabinet de conseil, étude orientée et

non fondée y compris sur ses affirmations budgétaires. Barbara Pompili lance une revue des missions pour accompagner les purges actuelles et futures sur les effectifs de son ministère ? Pas de souci, un cabinet de conseil sera présent en appui des directions générales pour les « aider » à définir quel membre elles doivent se couper ! Pire, une loi à préparer ? Pas de souci, faisons appel à un cabinet privé pour rédiger l'étude d'impact...

Une difficulté enfin dans l'organisation d'un service au niveau local ? Là où hier l'administration disposait des moyens pour réfléchir et agir (conseillers de gestion, secrétariat général de proximité), on lui délivre désormais des bons cadeaux « consulting » permettant d'appeler à l'aide des cabinets extérieurs ravis de disposer de toutes les informations sur le fonctionnement du service public et des clés pour critiquer et fragiliser.

Etat républicain contre real-politik et start-up nation

L'Etat, ce mastodonte. Ce mastodonte stable, garant des principes républicains. Une stabilité interprétée par les politiciens comme de la résistance, incompatible avec leurs enjeux électoraux de court terme. L'administration est progressivement vue comme un frein à la mise en oeuvre de décisions politiques.

Un point de vue qui se traduit d'une part à travers la volonté de contractualisation de la haute fonction publique avec la suppression des concours de la fonction publique (une haute fonction publique qui changerait, comme aux Etats-Unis, en même temps que la majorité politique) et d'autre part, à court terme, par l'explosion du recours aux cabinets de conseil par les cabinets ministériels ?

Si nous insistons sur ce point, c'est que Force Ouvrière l'a toujours rappelé : la protection du fonctionnaire, sa garantie de l'emploi, doit être une garantie contre la corruption et contre l'obéissance aveugle. Le statut du fonctionnaire le subordonne à l'intérêt général avant de le subordonner à son supérieur.

La remise en cause dogmatique du statut ac-



ceci n'est qu'

centue la subordination de l'agent public à l'autorité hiérarchique, pour sa rémunération, pour sa carrière, et conduit à une situation où la satisfaction du chef prévaut sur la défense de l'intérêt général. Les difficultés ne sont pas remontées, tout va bien jusqu'à constater collectivement le délabrement de l'Etat quand il se trouve incapable de réagir aux catastrophes.

Les cabinets de conseil sont des marchands. Leur objectif est la satisfaction du client, pas l'intérêt général.

Ingénierie concurrentielle et « mercantilisation » de l'expertise technique publique

- 2007 : désengagement de l'Etat des activités relevant du champ concurrentiel, recentrage sur l'expertise, réduction des effectifs et des recrutements techniques
- 2012 : fin de l'ingénierie publique d'Etat dans le secteur concurrentiel et des activités de maîtrise d'œuvre au profit des collectivités territoriales
- 2014 : Suppression de l'ATESAT (Assistance Technique fournies par les Services de l'Etat pour des raisons de Solidarités et d'Aménagement du Territoire)

En parallèle le Réseau Scientifique et Technique du Ministère de la Transition Ecologique a été transformé en établissement public (CEREMA) et a subi des réductions d'effectifs drastiques.

Les collectivités font désormais des appels d'offre mettant en concurrence des cabinets privés et le CEREMA : les agents du CEREMA ont le choix entre conseiller honnêtement l'élu au risque de déplaire ou s'aligner sur le comportement commercial des cabinets...

Et la création de l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT), si elle pointe l'existence d'un véritable problème, notamment la perte de cohérence de l'aménagement du territoire, n'est qu'une coquille vide incapable d'inverser la tendance sans moyens techniques à la hauteur des enjeux.

Conflit d'intérêt et international

S'il existe une myriade de cabinets de conseil, notamment en France, ils ne sont que quelques-uns à dominer le secteur et se partager le marché public.

A la recherche perpétuelle de bénéfices, les cabinets conseillent le décideur politique en faveur de toujours plus de privatisation, élargissant ainsi le marché qu'ils se partagent entre concurrents.

A ce compte, la réalisation de prestations « pro bono » (gratuites), même au-delà de la corruption directe de responsables politiques, est un investissement particulièrement lucratif.

Enfin, nous ne saurons conclure cet article sans un petit parangonnage (« benchmark »), véritable cœur de métier des cabinets de conseil.

Oui, la France consomme moins de prestations de conseil que ses homologues britanniques ou allemands (modulo la réalité des chiffres encore inconnue à ce stade).

Mais oui aussi au fait que tout oppose la fonction publique française, composée à 75 % de fonctionnaires à celles du Royaume-Uni (10 %) ou de l'Allemagne (37 %).

Ces pays ont fait le choix d'une privatisation massive de leur fonction publique, en la confiant à ces mêmes intérêts financiers qui en France sont les champions européens des dividendes et de l'évasion fiscale...

La question des cabinets de conseil n'est donc pas une polémique mais un véritable débat sur l'avenir de la fonction publique.

un journal



DÉSOLE, MONSIEUR LEBLANC, VOTRE CV
NOUS CONVIENT, MAIS VOTRE DÉBIT
INTERNET EST TROP FAIBLE

